

Lorient, mercredi 31 mars 2026

COMMUNIQUÉ DE FILMS EN BRETAGNE

Pour une stratégie partagée et durable en matière cinématographique, audiovisuelle et territoriale

Films en Bretagne s'associe à la note interprofessionnelle portée par six organisations nationales – l'ACID, l'ARP, la Boucle documentaire, la FACC, le SPI et la SRF – pour nourrir la réflexion sur les futures conventions État-CNC-Régions pour la période 2026-2029.

Ce travail s'inscrit dans le prolongement des 27 propositions formulées par l'association Régions de France lors du Festival de Cannes 2025, ainsi que des échanges engagés depuis avec le CNC et la commission Culture de Régions de France, présidée par Hervé Morin et Catherine Morin-Desailly. Cette note est co-signée par l'ensemble des associations professionnelles régionales.

Pour Films en Bretagne, cette note fait figure de boussole sur le sujet crucial de la décentralisation. Nous ne l'avons pas uniquement signée, nous avons veillé à nous l'approprier en la débattant au sein de nos collègues et de nos groupes de travail.

Pour nous, ce document témoigne d'abord d'une volonté partagée par les adhérent-es de Films en Bretagne, celle de participer pleinement à l'élaboration des politiques culturelles de nos territoires. En un mot, passer de la consultation à la co-construction véritable. C'est aussi le sens des préconisations de La Boucle Documentaire, qui présentera le 24 avril, à Rennes, les conclusions de son étude sur les conventions tripartites. La Boucle recommande une meilleure inclusion des professionnel·les, notamment les auteur·ices, autour de la table des négociations.

Une politique ambitieuse et « réparatrice », pour reprendre le mot de nos Rencontres de Redon, ne va pas sans la consolidation des engagements des parties, à travers la mise en œuvre effective du « 1 € du CNC pour 2 € de la Région », particulièrement pour les aides en amont (élaboration/concept, écriture, développement) qui, à ce jour, ne sont pas abondées par le CNC.

Cette note rappelle aussi un cadre : celui de l'attachement ferme des professionnel·les du cinéma et de l'audiovisuel à la liberté de création et de programmation. Ensemble, nous plaidons pour « sanctuariser le principe de non-présence des élu·es dans les commissions d'experts et préserver l'autonomie de programmation des établissements soutenus, y compris ceux en gestion directe ou déléguée. »

Cette question est devenue sensible. D'un côté, des élu·es veulent « retrouver de la liberté à l'endroit du vote » et rappellent, à juste titre, leur liberté d'attribution des subventions ; de l'autre, les professionnel·les s'inquiètent d'un risque d'ingérence qui viendrait contredire les principes de la loi de 2016 sur la liberté de création. Nous sommes persuadés que ces deux côtés ne sont pas irréconciliables, à condition de s'écouter. C'est précisément ce que nous propose la vice-Présidente Culture, Gaëlle Le Stradic. À son invitation, et nous l'en remercions chaleureusement, nous allons cette année travailler pour la première fois non seulement avec les services, mais aussi avec des élu·es de l'assemblée régionale. Notre dénominateur commun : le constat partagé que les régions sont des tremplins de la création, avec à la clé des retombées économiques non négligeables.

Il suffit pour s'en convaincre de regarder les génériques des films, qui rayonnent chaque année de nos chaînes locales jusqu'à Los Angeles. Pour conserver cette capacité d'essor, il est urgent de rétablir la confiance. Les films soutenus par la Région ne sont pas le fait du prince. Le soutien résulte d'une lecture vigilante et exigeante, mise en œuvre par les services de Bretagne Cinéma et par les comités de lecteurs et lectrices. S'il y a un effort à faire, c'est celui de lire mieux encore, et d'intégrer dans les comités des personnes pleinement conscientes de l'équilibre qu'il nous faut trouver entre l'accueil des tournages, qui permet aux technicien·nes de « vivre et travailler au pays » et le soutien à l'initiative régionale, clé du rayonnement futur. Ces deux piliers sont essentiels pour encourager l'émergence et consolider les parcours. Notons au passage que cette « attention particulière » doit se porter sur tous les dispositifs soutenus par la Région, et notamment les résidences d'écriture de très haute qualité qui font notre fierté.

Au Fipadoc 2026, lors de la table ronde « Les Régions : des tremplins de la création menacés ? », nous avons pu constater combien ces préoccupations sont partagées à travers le pays. En Région Sud, les projets jugés trop sensibles par les élus s'évaporent des bordereaux de vote (une dizaine chaque année). Nos collègues doivent alors négocier pied à pied la remise au vote, le plus souvent avec succès, mais sans pouvoir compenser les retards d'entrée en production et les pertes de chances, notamment pour la coproduction internationale. Plus près de nous, nos voisins des Pays de la Loire ont vécu coup sur coup deux attaques terribles : fin 2024, le désengagement de la Région du financement des associations culturelles, égalité femme/homme et sportives et, fin 2025, une réduction du fonds d'aide, amputé d'1 million d'euros.

Nous avons la chance en Bretagne d'avoir un budget Culture sanctuarisé et un soutien politique fort. Notre Président de Région, Loïg Chesnais-Girard, s'est exprimé très clairement à ce sujet lors des Biennales du Spectacle Vivant, à Nantes, en janvier dernier : « La Culture n'est pas un coût, un marché, un bien de consommation, c'est un pilier indispensable à la construction d'une société démocratique, n'en déplaise aux adeptes de la réforme à la tronçonneuse, à commencer par Christelle Morançais. »

À la veille de la consultation avec les élu·es, Films en Bretagne est au travail, déterminé à tenir sa place de tête de réseau de façon constructive. Nous espérons que cette consultation sera un nouveau pas vers la co-construction pleine et entière afin de nous engager vers un horizon commun : une politique culturelle plus forte encore et une filière non seulement protégée, mais durablement épanouie.

Le Conseil d'Administration de Films en Bretagne

—

 [Lien vers la note interprofessionnelle complète \(PDF\)](#)

Note portée par : **ACID, ARP, BOUCLE DOCUMENTAIRE, FACC, SPI, SRF**
Et cosignée par : **l'ensemble des associations professionnelles régionales**